

7 établissements

6 SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté)

- Collège Les Perrières **ANNONAY**

Directrice Adjointe SEGPA Mme FAVIER Tél. : 04 75 67 07 20

Ateliers : Hygiène Alimentaire Service, Habitat

- Collège Roqua **AUBENAS**

Directrice Adjointe : 04 75 93 52 32

Ateliers : Hygiène Alimentaire Service, Habitat, Vente Distribution Magasinage

- Collège Le Laoul **BOURG ST ANDEOL**

Directrice adjointe M BEN RHOUMA Tél : 04 75 54 85 30

Ateliers : Hygiène Alimentaire Service

- Collège Les Trois Vallée **LA VOULTE / RHONE**

Directeur Adjoint SEGPA M. GADENNE Tél. : 04 75 62 01 88

Ateliers : Hygiène Alimentaire Service, Habitat

- Collège de Crussol **ST PERAY**

Directrice Adjointe Mme JUGE Tél. : 04 75 40 24 90

Ateliers : Hygiène Alimentaire Service, Espace Rural et Environnement

- Collège Marie Curie **TOURNON**

Directrice Adjointe Mme FAURE Tél. : 04 75 07 20 80

Ateliers : Hygiène Alimentaire Service, Habitat

1 EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté)

- Collège Portes du Soleil **MONTILMAR**

Directeur : Mme LAFFONT Tél. : 04 75 01 54 43

Ateliers : Hygiène Alimentaire Service, Production Industrielle, Espace Rural et Environnement ; avec possibilité d'internat.

Contact : C.D.O.E.A.S.D. DSDEN de l'Ardèche Place A. Malraux 07000 PRIVAS

Tél. 06 13 75 53 38 Mail : ce.dsden07-cdoeasd@ac-grenoble.fr

SEGPA

SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTE

Quel Public ?

Elèves de 11 à 16 ans en grande difficulté scolaire devant bénéficier d'adaptation dans les enseignements du collège.

Quels Objectifs ?

- Restaurer la confiance chez l'élève
- Proposer un enseignement adapté et des effectifs réduits
- Se construire un ensemble de compétences et de connaissances pour préparer l'entrée en formation qualifiante et à plus long terme l'insertion professionnelle.

Un parcours individualisé :

Deux phases possibles pour l'orientation en SEGPA :

- une pré-orientation à la fin du CM2 réexaminée en fin de 6^e SEGPA. (Le projet de pré-orientation peut déjà être réfléchi dès le CM1 et finalisé l'année du CM2). La 6^e SEGPA est conçue comme une passerelle au sein du cycle de consolidation*, les inclusions en 6^e générale sont possibles.
- une orientation en cours de scolarité au collège (une entrée à partir de la classe de 4^e doit conserver un caractère exceptionnel). Des adaptations sont réalisées pour une meilleure prise en compte des élèves dans le cadre de leur scolarité.

Qui peut orienter en S.E.G.P.A ?

- La **Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés (CDOEA)**; présidée par l'inspecteur d'Académie; examine les dossiers sur la proposition de l'établissement scolaire ou des parents. Les élèves sont admis sur décision de l'Inspecteur d'académie après accord des parents et avis de la CDOEA. Le directeur ou le chef d'établissement est le coordonnateur du dossier.
- La **Commission des Droits et de l'Autonomie pour les Personnes Handicapées (CDAPH)** examine les dossiers des élèves relevant d'un suivi de la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées) et peut également proposer une orientation vers une S.E.G.P.A. ou un E.R.E.A.

Qui enseigne en S.E.G.P.A ?

Une équipe pluridisciplinaire composée :

- d'un directeur adjoint chargé de la SEGPA
- de professeurs des écoles spécialisés
- de professeurs de lycée professionnel
- de professeurs exerçant dans les autres classes du collège

Comment sont organisés les enseignements de la 6e à la 3e ?

La scolarité est organisée sur quatre années et la progression individualisée de l'élève s'inscrit dans le cadre des 2 cycles* du collège :

- La formation conjugue **enseignements généraux et professionnels**
- L'organisation des enseignements prend appui sur les **programmes du collège**
- Le projet individuel de formation est défini dans un livret de compétences
- Les **ateliers et les stages** en milieu professionnel sont réservés aux élèves de 4e et 3e
- Les élèves bénéficient d'une aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle.

* Les cycles du collège

1. **Cycle de consolidation** (école primaire : CM1, CM2 et collège : 6^e)
2. **Cycle des approfondissements** (classes de 5^e, 4^e, 3^e)

Devenir des élèves après la classe de S.E.G.P.A

Les élèves de SEGPA sont amenés à passer le CFG et le DNB pro.

A l'issue de la classe de 3^e, les élèves peuvent accéder à une formation qualifiante ou diplômante de niveau V (CAP, BEP) :

- en lycées professionnel, agricole...
- en centre de formation d'apprenti (CFA)
- en EREA